

Vous devez prendre rendez-vous directement et uniquement \* sur le site de la préfecture [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr) rubrique Prendre un rendez-vous afin de recevoir par mail une convocation en commission médicale.  
(\* Pas de prise de rendez-vous par téléphone)

## Les indispensables

Vous vous présenterez à ce rendez-vous avec :

- le **résultat** de votre exam en psychotechnique datant de moins de 6 mois,
- le **résultat** des bilans sanguin et/ou urinaires datant de moins de deux mois (à effectuer en laboratoire au préalable au moyen de votre convocation),
- une **pièce d'identité** en cours de validité,
- le **questionnaire** médical complété recto/verso,
- le **certificat** médical cerfa 14880\*02 PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MEDICAL complété par votre numéro de dossier N EPH, état-civil et votre adresse (partie 1), motif de la demande (partie 2), daté et signé au jour de l'examen médical (partie 8),  
Notice explicative disponible sur le site de la préfecture (cerfa n°51676#03)
- la **copie** de la **décision d'annulation judiciaire relative au permis de conduire** (REF 7),
- un règlement de **50 € en espèces**, montant de l'examen médical (non pris en charge par la sécurité sociale)

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Pour accompagner le public qui ne dispose pas d'internet, un point numérique est à votre disposition à la préfecture (4 rue Du Guesclin - Niort - Accueil principal) **les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30**. Prendre rendez-vous par téléphone au 05 49 08 69 38 de 14h à 16h (**fermé le mardi**). L'accompagnement de l'utilisateur est assuré par un médiateur numérique.